



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JANVIER 2018 - 18h00

Délibération N°2018/011

Date de convocation : 18 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 25 janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle du château de Walincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (51 titulaires - 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Brigitte ROLAND BEC
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK
Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Gilles PELLETIER
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Jeanine TOURAINNE
Pascal LEVEQUE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Michael LANGRAND (S)	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres absents (13) :

Marie-Lise MARLIOT, Arnaud LORAND, Alain GOETGHELUCK, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Bernard PLET, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal COQUELLE, Francis GOURAUD, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ, Axelle DOERLER

Membres ayant donné procuration (8) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Christian PECQUEUX à Brigitte ROLAND BEC, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Liliane RICHOMME, Brigitte PRUVOT à Frédéric BRICOUT, Charles BLANGIS à Isabelle PIERARD, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018/011 – Objet : Contournement Ouest de Caudry

Monsieur le Vice-Président expose :

Le projet de contournement Ouest de Caudry sur le territoire des communes de Caudry, Fontaine-au-Pire et Beauvois-en-Cis entre dans une phase opérationnelle.

La Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis est propriétaire de 26 parcelles ainsi qu'une en indivision, concernées par l'emprise du projet du Conseil Départemental du Nord.

Les références cadastrales des parcelles sont les suivantes :

- Section ZA n° 229, 227, 224, 221, 217, 220, 216, 213, 210, 207, 203
- Section ZD n° 163, 167, 173, 176, 179, 187, 191, 206, 204, 202, 192, 188, 184, 180, 199 (indivision).

Par ailleurs, différents propriétaires ont accepté des échanges de parcelles afin que la Communauté possède la maîtrise foncière du tracé de ce contournement et de faciliter sa réalisation.

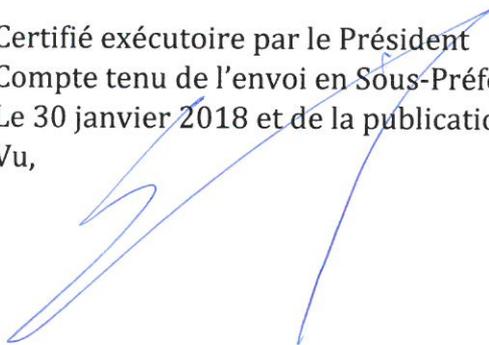
Les parcelles concernées seraient :

- Section ZA 231 et 205
- Section ZD 165, 195 et 196.

Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée de bien vouloir sanctuariser les parcelles citées ci-dessus pour la réalisation du contournement Ouest de Caudry.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 30 janvier 2018 et de la publication
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 30 janvier 2018
Le 30 janvier 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.